

**Le chef de Corps
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône**

Marseille, le 12 DEC. 2025
Publié le 16/12/2025

Dossier suivi par : Madame WIMMER Stephanie
Sous-direction Action et anticipation
Groupement Risques naturels et feux de forêts
Bureau Réglementation

MONSIEUR LE MAIRE DE PORT-DE-BOUC
MAIRIE DE PORT-DE-BOUC
20, cours Landrillon
13110 PORT-DE-BOUC
FRANCE

N° DEP-2025.11.18-GRNF/22660

- Objet :** Demande de travaux de débroussaillement de coupure de combustible par la technique de brûlage dirigé.
Réf : Le Pourra sur la commune de Port de Bouc.
P. jointe(s) : Tableau des propriétaires

Monsieur le Maire,

La prévention des incendies de forêt s'appuie sur des ouvrages complets intégrant des pistes d'accès, des points d'eau et des débroussaillements. Ces ouvrages permettent d'assurer une prévention permanente de la part de l'ensemble des acteurs de la prévention contre les incendies de forêt (ONF, sapeurs-pompiers, marins-pompiers, comité communaux feux de forêt). Ils facilitent l'intervention des services de lutte lors des feux naissants ou en cours de développement, en améliorant la sécurité.

Des travaux sont programmés annuellement en lien avec la stratégie DFCI définie au niveau de chaque massif forestier. Le programme annuel de travaux est validé par le préfet des Bouches-du-Rhône sur proposition de la Cellule de Brûlage Dirigé des Bouches-du-Rhône, cellule pluridisciplinaire composée de la D.D.T.M (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), de l'O.N.F (Office National des Forêts), du S.D.I.S 13 (Service Départemental d'Incendie et de Secours), du C.D 13 (Conseil Départemental), du BMPM (Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille) et de la D.D.P.P (Direction Départementale de la Protection des Populations).

Pour l'hiver 2025-2026, le programme de la cellule de brûlage dirigé des Bouches-du-Rhône prévoit le débroussaillement de sécurité de la coupure de combustible « Le Pourra » au lieu-dit « Etang du Pourra » par la technique du brûlage dirigé.

Devant permettre la mise en sécurité de cet équipement, les travaux s'étendent sur une surface approximative de 5,35 ha. Ceux-ci consisteront en la préparation d'un layon de sécurité périphérique, en l'îlotage de pins ou de cépées de chênes, puis par la technique du brûlage dirigé, en l'incinération sur pied de la végétation herbacée et arbustive.

Les travaux seront réalisés dans un souci de limitation de leur impact environnemental et paysager.

Publié le 16/12/2025

Ces travaux sont réalisés conjointement avec le service de préservation des sites remarquables, direction des espaces naturels et Grands Sites de France.

D'après les documents cadastraux, ces travaux concernent des terrains situés sur votre territoire communal. L'ensemble des propriétaires concernés par ces opérations ont d'ores et déjà été contactés pour obtenir leur autorisation.

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES	La Corderie royale	CS 10137	17306 ROCHEFORT
--	--------------------	----------	-----------------

Afin d'envisager une réalisation rapide de ce débroussaillage, je vous saurais gré de bien vouloir réaliser un affichage en mairie, durant 1 mois à la réception du courrier. A l'issue, merci de nous transmettre un certificat d'affichage.

Ces travaux, entièrement à la charge de l'Etat et des collectivités territoriales, devraient débuter dans le mois qui suit votre accord ou l'expiration du délai de réponse. Dans le cas où vous souhaiteriez faire des observations concernant vos limites de propriété ou d'autres points particuliers, vous pouvez joindre : Monsieur Vincent PASTOR, service DFCI au S.D.I.S 13, par téléphone au 06.27.03.02.34, ainsi que votre chef de centre, le lieutenant Olivier CAMBOURIS au 06 32 78 00 33.

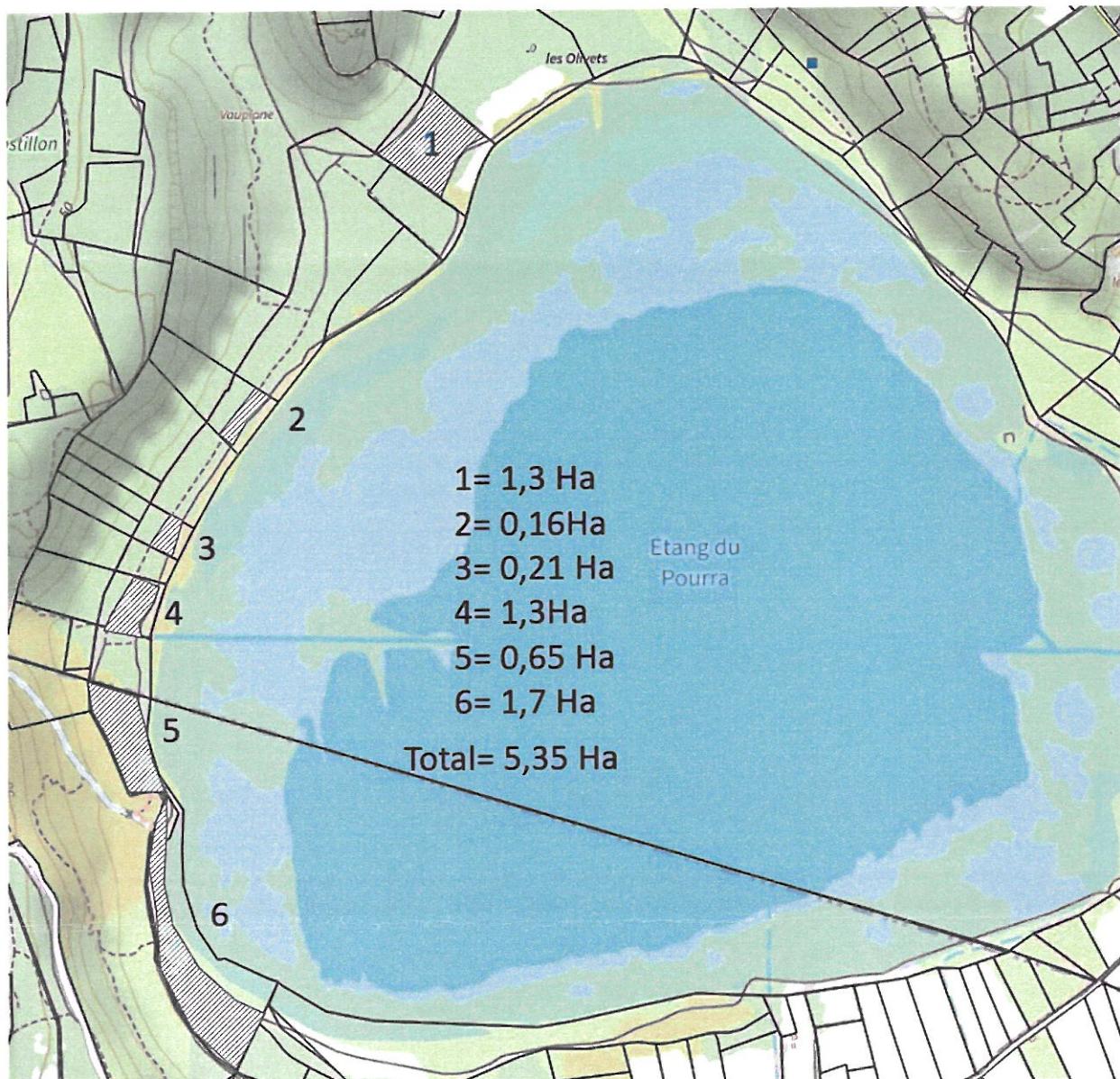
Restant à votre disposition pour la suite de cette demande, veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Contrôleur général
Jean-Luc BECCARI



Publié le 16/12/2025

Parcelles concernées par la réalisation de travaux de débroussaillement par la méthode du brûlage dirigé.



Publié le 16/12/2025

Parcelles concernées par la réalisation de travaux de débroussaillement par la méthode du brûlage dirigé

